



ONU  HABITAT



MADAGASCAR : PROFIL URBAIN DE MANAKARA



DÉNI DE RESPONSABILITÉ : Les termes employés et le matériel utilisé dans cette publication ne reflètent pas nécessairement les points de vue du Secrétariat des Nations unies ou des diverses organisations qui lui sont liées. Les appellations employées et les informations présentées n'impliquent de la part de l'ONU-Habitat et de son conseil d'administration, aucune prise de position quant au statut juridique des pays concernés, la délimitation de ses frontières, ou compromettant les autorités en place, le système économique établi ou encore le degré de développement.

Les analyses, conclusions et recommandations de ce rapport ne reflètent pas non plus nécessairement le point de vue du Programme des Nations unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), son conseil d'administration et de ses États membres.

La présente publication peut être reproduite, entièrement ou en partie, sous n'importe quel format ou support, à des fins éducatives mais non lucratives, sans l'autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur, à la condition qu'il soit fait mention de la source. ONU-Habitat souhaiterait qu'un exemplaire de l'ouvrage où se trouve reproduit l'extrait lui soit communiqué. La présente publication ne peut être ni revendue ni utilisée à d'autres fins commerciales sans l'autorisation préalable du Programme des Nations unies pour les établissements humains.

La réalisation de ce rapport a été supervisée par Kerstin Sommer, Joseph Guiébo, Nicolas Maréchal, Matthieu Sublet et Florence Kuria.

Publié par le Programme des Nations unies pour les établissements humains.
Copyright © 2012

HS Number: HS/057/12E

ISBN Number: (Series) 978-92-1-132023-7

ISBN Number: (Volume) 978-92-1-132473-0

Impression : UNON, Publishing Services Section, Nairobi, ISO 14001:2004-certified

Les publications du Programme des Nations unies pour les établissements humains sont disponibles au bureau régional et d'information de l'ONU-Habitat ou directement :

P.O. Box 30030, GPO 00100

Nairobi, Kenya

Fax : + (254 20) 762 4266/7

Email : unhabitat@unhabitat.org

www.unhabitat.org



MADAGASCAR : PROFIL URBAIN DE MANAKARA

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF	4
PRÉSENTATION ET MÉTHODOLOGIE	5
CARTE	6
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	7
INTRODUCTION	9
GOUVERNANCE	10
FINANCES MUNICIPALES	12
FONCIER	14
BIDONVILLES	16
GENRE ET DÉVELOPPEMENT	17
ENVIRONNEMENT	20
GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES	22
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL	25
SERVICES URBAINS DE BASE	28
SÉCURITÉ URBAINE	31
PATRIMOINE CULTUREL	33

AVANT-PROPOS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF



Selon une recherche publiée dans le rapport d'ONU-Habitat, « L'État des villes dans le monde 2010-2011 », toutes les régions en voie de développement, notamment en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique, compteront en 2030 plus de personnes vivant en milieu urbain qu'en milieu rural. La moitié de la popu-

lation mondiale vit déjà dans des zones urbaines, les défis auxquels nous faisons face dans la bataille lancée contre la pauvreté urbaine sont nombreux et de taille : notre tâche est ardue, nous voulons des villes sans bidonville, où les femmes se sentent plus en sécurité, des villes inclusives avec l'électricité, l'accès à l'eau et à l'assainissement, et où les transports sont abordables, des villes mieux planifiées dans leur développement, des villes plus propres, plus vertes.

Mais comme le montre cette série de profils, il existe beaucoup de solutions intéressantes et de bonnes pratiques qu'il serait bon d'appliquer. En fin de compte, les chiffres nous disent que durant la décennie 2000-2010, 227 millions de personnes au total ont quitté les bidonvilles. Ceci signifie que les gouvernements, les villes et les institutions partenaires sont parvenus ensemble, à doubler les Objectifs du millénaire pour le développement concernant les bidonvilles, et ce, avec dix ans d'avance sur la date initialement prévue pour 2020.

L'Asie et le Pacifique se tiennent au premier rang des pays ayant réussi avec succès à atteindre cet objectif, tous les gouvernements de la région sont, en effet, parvenus à améliorer la vie de 172 000 000 habitants de bidonvilles entre 2000 et 2010. En Afrique sub-saharienne, la proportion totale de la population urbaine vivant dans des bidonvilles a diminué de 5 % seulement (soit 17 millions de personnes). Le Ghana, le Sénégal, l'Ouganda et le Rwanda sont les pays qui ont enregistré les meilleurs résultats dans la sous-région, en réduisant, durant la dernière décennie, la proportion des habitants des bidonvilles de plus d'un cinquième. Le chiffre atteint 13 % en Amérique latine et dans les Caraïbes où environ 30 millions de personnes ont quitté les bidonvilles depuis l'an 2000.

Pourtant, les estimations de l'ONU-Habitat confirment que les progrès réalisés concernant les bidonvilles ne sont pas suffisants pour contrer l'expansion démographique constatée dans les établissements informels des pays en voie de développement. En ce sens, les efforts visant à réduire le nombre d'habitants des bidonvilles ne sont ni satisfaisants ni suffisants.

Dans le cadre de nos efforts pour résoudre cette crise, l'ONU-Habitat travaille avec la Commission européenne et le Secrétariat, basé à Bruxelles, de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) pour soutenir le développement

urbain durable. Compte tenu de la diversité et de l'urgence des besoins, nous avons jugé nécessaire de développer un outil d'évaluation rapide et de planification stratégique pour mener des interventions immédiates, à moyen ou à long terme. Cet outil se présente sous la forme de cette série de publications.

Le Programme participatif d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles est basé sur un dialogue politique, entrepris en 2002, entre l'ONU-Habitat, le Secrétariat ACP et la Commission européenne. Lorsque les 3 parties se sont rencontrées au siège de l'ONU-Habitat en juin 2009, plus de 200 délégués de plus de 50 pays se sont entendus pour lancer un grand appel à la communauté internationale afin qu'elle prête davantage attention aux questions d'urbanisation, et qu'elle étende le programme d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles à tous les pays d'Afrique, d'Asie et du Pacifique.

Il est utile de rappeler ici combien nous sommes reconnaissants que le 9^e Fonds européen de développement pour les pays ACP de la Commission européenne ait contribué à hauteur de 4 millions d'euros (soit 5,7 millions de dollars d'après les taux de change de juin 2011) pour permettre à l'ONU-Habitat de conduire un programme qui profite à 59 villes dans 23 pays africains, à plus de 20 villes dans 6 pays du Pacifique, et à 4 pays des Caraïbes.

En effet, depuis sa création en 2008, le Programme d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles a acquis la confiance des partenaires, au niveau municipal et national, dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Comme le montre cette série de rapport, il apporte une contribution majeure qui vise à soutenir les efforts entrepris pour réduire la pauvreté urbaine.

Je tiens encore à exprimer toute ma gratitude à la Commission européenne et au Secrétariat ACP pour leur engagement pour ce Programme d'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles. J'ai toute confiance que les résultats exposés dans ce profil, ou dans les suivants, seront utiles pour élaborer des réponses dans le renforcement des capacités et des investissements dans le secteur urbain.

En outre, je tiens à remercier les équipes des pays participants pour le soutien sans faille qu'ils ont apporté à ce processus, c'était la condition essentielle à la mise en œuvre réussie du Programme participatif d'amélioration des conditions de vie des bidonvilles.

Dr. Joan Clos

Directeur exécutif, ONU-Habitat

PRÉSENTATION

Le profilage en milieu urbain est une évaluation rapide des besoins, orienté sur les actions à entreprendre pour renforcer les capacités et palier aux défaillances au niveau de la ville. Le but de cette étude est de développer des politiques urbaines afin de réduire la pauvreté aux niveaux local, régional et national, à travers l'évaluation des besoins et des mécanismes de réponse. En cela, il contribue à la mise en œuvre des Objectifs du millénaire pour le développement. Il est actuellement utilisé dans plus de 20 pays d'Afrique et dans les pays arabes, et a été lancé dans 30 nouveaux pays d'Afrique ainsi que dans les petits pays insulaires du Pacifique.

L'étude est basée sur l'analyse de données existantes et sur une série d'entretiens réalisés avec toutes les parties prenantes, y compris les communautés locales et les institutions, la société civile, le secteur privé, les partenaires au développement, les universitaires, etc. Cette consultation se conclue généralement par une convention collective sur un certain nombre de priorités identifiées et leur intégration dans le renforcement des capacités proposées, ainsi que sur d'autres projets qui ambitionnent tous de réduire la pauvreté urbaine.

MÉTHODOLOGIE

Le profilage urbain utilise une approche structurée où les interventions prioritaires sont convenues à travers un processus consultatif. La méthodologie du profilage urbain se compose en 3 phases :

- Phase I : 3 profils urbains de 3 villes sont réalisés pour chaque pays : généralement, la capitale, une ville de taille moyenne et une petite ville sont ainsi sélectionnées et étudiées pour fournir un échantillon représentatif permettant ensuite de réaliser un profil national. L'information est recueillie au moyen d'entrevues et de discussions avec les institutions et les informateurs clés, afin d'évaluer les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces (FFOM), rencontrées au niveau local et national, dans les milieux urbains. Les résultats sont présentés et affinés au cours de consultations réalisées dans le cadre d'ateliers communaux et nationaux pour parvenir à un consensus sur les interventions prioritaires. Les rapports nationaux et communaux synthétisent les informations recueillies et exposent les méthodes à suivre pour réduire la pauvreté urbaine, à travers des approches holistiques.
- Phase II : Il s'agit de définir clairement les priorités identifiées par les études de pré-faisabilité et de développer en détail le renforcement des capacités et les projets d'investissement.
- Phase III : Elle consiste à mettre en œuvre les projets développés au cours des 2 phases précédentes. L'accent est donné sur le développement des compétences, le renforcement institutionnel et sur la mise en application des solutions adoptées.

MADAGASCAR



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

INTRODUCTION

Située sur la côte sud-est de Madagascar, la ville de Manakara est bordée à l'est par l'océan Indien. Elle est située en amont d'une côte basse, sableuse et rectiligne, où règne un système de lagunes enserrées entre le cordon littoral et des petites collines. À l'intérieur, les alentours des rivières sont couverts de marécages et de petites plaines alluviales. Le climat de la ville est de type tropical, chaud et humide, caractérisé par la permanence de précipitations avec une pluviométrie moyenne annuelle de 2 194 mm, et la régularité du régime thermique avec une température moyenne annuelle d'environ 20 °C.

La commune de Manakara est classée « ville secondaire ». Elle est la capitale du district de Manakara et le chef-lieu de la région Vatovavy-Fitovinany. Elle abrite tous les services déconcentrés.

Malgré la fermeture du port maritime, elle tient un rôle capital dans le développement économique régional de par sa position géographique au cœur d'une région à fortes potentialités économiques et au carrefour d'axes routiers majeurs. La ville compte 36 897 habitants pour une superficie de 31,756 km². La forte densité de population n'est plus compatible avec ce qui existe en matière de planification. Cela entraîne une dégradation de l'environnement urbain et la multiplication des bidonvilles.

GOVERNANCE

La crise politique que Madagascar subie depuis 2009 a eu des répercussions sur la gestion de la ville de Manakara. Le maire et le conseil municipal ont été remplacés par un président de délégation spéciale en 2010. Il en résulte un manque de continuité dans la conduite des affaires municipales. De plus, bien que la ville dispose d'un outil de planification, la gouvernance reste précaire puisque cet outil n'est pas appliqué et que la participation citoyenne demeure très faible.

FINANCES MUNICIPALES

La municipalité de Manakara connaît des difficultés financières. Le volume budgétaire a baissé, les moyens disponibles par habitant sont très peu élevés et les subventions de l'État sont insuffisantes. Le taux de recouvrement est très faible à cause d'un dispositif peu opérationnel et un manque de sensibilisation de la population au paiement de l'impôt. Cette situation ne permet plus à la commune de financer les infrastructures des services urbains de base.

FONCIER

Le taux de sécurisation foncière de Manakara est élevé : 60 % des parcelles occupées sont titrées. Mais, malgré cela, les litiges fonciers sont fréquents : problèmes liés à la gestion traditionnelle et coutumière, à la spéculation foncière et aux transactions illicites. La commune joue un rôle très limité dans la gestion foncière. Elle intervient à titre consultatif et pour respecter les formalités d'authenticité des actes. L'accès au foncier reste difficile pour la population car le prix d'achat et les frais de procédure sont onéreux. La municipalité ne dispose d'aucun autre document que le Plan d'urbanisme directeur pour la gestion urbaine et le personnel n'est pas qualifié en matière de gestion foncière. Cela explique la difficulté de la commune dans la planification et l'organisation de l'occupation de l'espace.

BIDONVILLES

Depuis quelques années, Manakara enregistre une très forte croissance démographique due essentiellement à l'exode rural. Cette situation entraîne la prolifération d'habitats précaires et illicites. Ce sont des constructions de type traditionnel en matière végétale, dépourvues d'équipements permettant de respecter les règles d'hygiène élémentaire. Toutefois, les constructions en dur existent également. Elles sont prédominantes dans le centre-ville, mais la plupart d'entre elles sont vétustes.

GENRE ET DÉVELOPPEMENT

La ville de Manakara commence tout juste à montrer un intérêt pour l'équité entre les sexes et les données dans le domaine demeurent rares. Néanmoins, les enquêtes montrent l'émergence de nombreuses initiatives féminines. Regroupées au sein d'associations, les femmes montrent leur volonté de prendre part au développement local. Cependant, pour des raisons culturelles et à cause de leur faible niveau d'éducation, elles restent peu représentées dans les structures de décision. La fermeture du port et des sociétés d'exportation ne leur permet plus de trouver d'emploi et les place dans un état d'extrême pauvreté. De plus, 80 % d'entre elles sont abandonnées par leurs maris et se retrouvent en charge de la famille. Cette situation les amène souvent à se prostituer.

ENVIRONNEMENT

À Manakara, mal informés, les habitants ne se sentent pas réellement concernés par les problèmes environnementaux. Les principaux problèmes constatés sont :

- la pollution de l'eau : les bornes-fontaines sont mal réparties dans la ville, obligeant certains ménages à s'approvisionner dans des puits. Mais, cette eau

devient salée pendant la saison sèche et elle est contaminée par les déchets et les rejets des eaux usées dans le fleuve pouvant entraîner des maladies graves ;

- le mauvais assainissement de la ville : Manakara ne possède pas de décharge publique. La plupart des gens enterrent leurs déchets ou les jettent dans des décharges sauvages ;
- le manque d'espaces verts.

GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

De par sa position géographique, Manakara est exposée à différents risques de catastrophes tels que : les cyclones, les inondations, les tsunamis et l'érosion côtière. Pour faire face à ces risques, la municipalité ne dispose pas de ressources suffisantes. À Manakara, la gestion des risques de catastrophes est coordonnée par un comité au niveau du district. Les interventions de ce comité sont surtout axées sur l'urgence et la réponse. Pour s'assurer d'une réponse efficace lors des catastrophes, une coordination et une collaboration entre les acteurs publics et privés existent au niveau du district et de la ville.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

La ville ne dispose pas d'un cadre réglementaire spécifique pour promouvoir le développement économique local. La région Vatovavy-Fitovinany connaît un taux de pauvreté supérieur au taux de pauvreté du pays : 90 % contre 76,5 %. L'accès aux services financiers des banques reste très restreint et réservé à une population assez aisée.

Manakara est un pôle commercial important mais le marché est trop petit pour accueillir tous les commerçants. Les emplois informels prédominent (commerce, transport, pêche) mais ces activités sont bénéfiques à l'économie car elles offrent des emplois aux plus démunis. Cependant, le chômage reste le principal problème de la ville avec 70 % de la population sans-emploi. Malgré ces problèmes, la plupart des secteurs d'activité pourrait être redynamisés et constituer des opportunités pour la ville : artisanat, produit de rente, tourisme, etc.

SERVICES URBAINS DE BASE

Manakara est desservie par des bornes-fontaines mais celles-ci sont mal réparties sur le territoire communal. Le paiement du service de l'eau (2 ariary le litre) oblige les ménages les plus démunis à chercher de l'eau gratuitement dans les puits.

Manakara est alimentée en énergie par une centrale thermique. Les 18 fokontany ont accès à l'électricité même si le taux d'accès demeure très bas (25 % en 2011). À cause du coût élevé des branchements privés, 58 % des ménages utilisent encore des lampes à pétrole ou des bougies.

Le service de collecte et de traitement des déchets est défaillant, il dispose de très faibles moyens matériels, humains et financiers. De plus, la ville ne possède pas un réseau collectif d'évacuation des eaux usées et 85 % des ménages n'ont pas de latrines.

Le transport urbain est dominé par l'utilisation des pousse-pousse. Mais il existe également des compagnies de transport assurant les liaisons régionales et nationales. Le réseau routier est dense et les axes principaux sont bien entretenus.

SÉCURITÉ URBAINE

La situation de Manakara en matière de criminalité et de violence urbaine n'atteint pas encore un niveau critique. Selon les chiffres donnés par le commissariat de la ville, on constate cependant une hausse de 68 % du nombre des délits enregistrés depuis le début de la crise de 2009. L'insécurité urbaine à Manakara est surtout marquée par les vols. Pour faire face à cela, les institutions publiques se limitent à mettre en place des comités de vigilance dans certains quartiers.

PATRIMOINE CULTUREL

En tant qu'ancienne ville coloniale, Manakara possède un patrimoine architectural important témoignant de cette période historique : chemin de fer, port, digue Schneider, pont Eiffel, bâtiment du quartier administratif. Elle conserve également certains vestiges de l'insurrection de 1947. Avec 9 ethnies présentes sur son territoire, elle possède un important patrimoine culturel immatériel.

INTRODUCTION



Vue d'un quartier périphérique de Manakara.

ADMINISTRATION ET CONTEXTE ÉCONOMIQUE

À l'origine, simple village de pêcheur, Manakara subit d'importantes mutations à l'époque coloniale. L'administration veut relier Fianarantsoa à la côte sud-est et choisit la ville pour y établir un nouveau port et le terminus de la ligne de chemin de fer. Elle décide également de l'inclure dans le tracé de la route nationale 12. Manakara devient, dès lors, un grand centre urbain et appartient désormais à la catégorie des « villes secondaires ». C'est la capitale du district et le chef-lieu de la région Vatovavy-Fitovinany. Elle abrite tous les services déconcentrés.

Au cœur d'une région à fortes potentialités économiques (cultures de rente, ressources halieutiques, tourisme, artisanat, etc.) et grâce à un réseau de transport dense, elle tient un rôle capital dans le développement économique régional malgré la fermeture du port maritime et la chute du prix des produits de rente.

ESPACE URBAIN ET POPULATION

La ville de Manakara s'étend sur 31,756 km², dont 15 km² d'espace urbanisé. Elle est subdivisée en 18 fokontany, regroupés en un seul arrondissement, et elle compte 36 897 habitants, soit une densité moyenne de 1 161 habitants par km². Cette forte densité humaine n'est plus compatible avec ce qui existe actuellement en matière de planification urbaine, tant au niveau de l'extension de la ville que des infrastructures nécessaires aux services urbains de base. De plus, la ville connaît un taux d'accroissement de la population important (5,2 % par an) qui s'explique par l'exode rural. Cela entraîne une dégradation de l'environnement urbain et la multiplication des bidonvilles.

GOUVERNANCE

CADRE INSTITUTIONNEL

LES AUTORITÉS COMMUNALES

À Madagascar, dans le contexte de la décentralisation, la gestion urbaine des villes secondaires, comme Manakara, repose sur les cadres réglementaires qui régissent les collectivités territoriales décentralisées. Avant la crise politique de 2009, Manakara était dirigée par une équipe composée de 2 entités élues démocratiquement, pour un mandat de quatre ans. La première entité était constituée par 1 comité exécutif dirigé par le maire, son adjoint et 1 secrétaire général. La deuxième était formée par le conseil municipal, composé de 11 membres et dirigé par 1 président. Ensemble, elles administraient la municipalité avec l'appui des Services territoriaux décentralisés de l'État central.

Cet ordre établi est bouleversé par la crise politique de 2009. La Haute autorité de transition décide de suspendre de leurs fonctions le maire et le conseil municipal. Elle les remplace de manière transitoire par une équipe dirigée par 1 président de délégation spéciale. Depuis, on assiste à une gouvernance de principe qui se contente de traiter les affaires courantes. Ce changement a bouleversé le fonctionnement de l'organe décisionnel de la municipalité. Il a entraîné des conflits politiques et un manque de clarté dans la gestion de la ville.

LES SERVICES TERRITORIAUX DÉCENTRALISÉS

En tant que chef-lieu du district et chef-lieu de la région Vatovavy-Fitovinany, Manakara abrite 18 services déconcentrés. Les services travaillant sur le secteur urbain sont représentés par :

- le chef de district qui représente l'État central ;
- les Circonscriptions topographiques et domaniales du ministère de l'Aménagement du territoire et de la décentralisation ;
- la Direction régionale du développement économique ;
- la Direction régionale des impôts ;
- la Direction régionale de l'eau et de l'assainissement ;
- la Direction régionale de l'environnement et des forêts ;
- la Direction régionale des travaux publics ;
- le Tribunal de première instance et la Maison centrale ;
- le Commissariat central pour la sécurité publique.



Bureau de la mairie de Manakara.

LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

La ville de Manakara bénéficie d'une forte présence d'organisations de la société civile, locales, nationales ou internationales. La majorité de ces organisations intervient en milieu rural.

PERFORMANCES ET RESPONSABILISATIONS

La municipalité n'a pas de Stratégie de développement et d'aménagement du territoire communal. Elle mène des actions dictées par des enjeux politiques locaux et supracommunaux. Le problème principal est la défaillance du service technique de la commune. Les personnes employées n'ont pas les compétences requises pour la gestion de tels projets. S'ajoute à cela des moyens financiers et matériels qui sont beaucoup trop faibles par rapport aux besoins. Par exemple, les services de voirie et d'urbanisme sont dépourvus de matériels informatiques, de GPS, d'images satellite et de photographies aériennes. Cette situation n'évolue pas malgré les tentatives récentes de restructuration des services municipaux et de concertation avec la population.

Le phénomène d'urbanisation de masse et la dégradation de l'environnement urbain ont entraîné un changement des mentalités de la population qui se caractérise par de plus en plus d'incivilité. Cette situation rend d'autant plus difficile les décisions à prendre en matière de gestion urbaine par la municipalité.

Les opérateurs économiques agissent de manière isolée sans concertation ni collaboration avec la commune. Cela est préjudiciable pour le développement économique local et pour la cohérence des actions. Il serait nécessaire de mettre en place une plate-forme des opérateurs économiques mais la passivité et le manque de motivation de la plupart des acteurs constituent un facteur de blocage majeur.

Il n'y a pas de politique de logement ou d'utilisation du sol au sein de la commune. Elle n'a jamais eu recours à des opérations d'expulsion des squatters ou de relogement, à la création de logements sociaux ou de zones d'accueil pour les migrants. Pour traiter ces problématiques, les autorités communales réagissent selon les circonstances et sans anticipation. La principale explication fournie est la faiblesse de l'institution de l'urbanisme pour maîtriser la bidonvilisation. Une faiblesse caractérisée par l'insuffisance des capacités techniques et la non-maîtrise de la gestion foncière. Cette carence institutionnelle est aggravée par un contexte politique favorable à la prolifération des constructions illicites.

Pourtant, Manakara possède des outils de planification. En 2008, un Plan d'urbanisme directeur est élaboré et validé par le conseil municipal. Mais sa mise en œuvre pose problème car il n'a toujours pas été validé par un décret ministériel. En dehors de ce problème, son application nécessiterait également des financements, une plus grande capacité organisationnelle de la part de l'équipe communale et surtout un personnel compétent.

Un dispositif de concertation concernant la gestion communale a été mis en place lors de la mise en place du Plan d'urbanisme. L'idée était d'impliquer d'avantage la société civile, le secteur privé et les structures associatives dans les affaires communales. C'était un outil très efficace pour développer une synergie partenariale au niveau de la ville mais il est au jour d'aujourd'hui, inutilisé.

PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Renforcer les capacités de la société civile, en particulier celles des femmes ;
- Appuyer les autorités communales dans la réalisation et l'application des objectifs définis dans les outils de planification ;
- Renforcer les capacités organisationnelles de la commune (restructuration du service de l'urbanisme, du service de la communication, etc.) ;
- Instaurer une synergie partenariale entre la commune, les services fonciers et les opérateurs économiques ;
- Renforcer les capacités des élus en matière de bonne gouvernance et de gestion de la ville ;
- Mettre à la disposition de la commune les textes, manuels et outils juridiques ;
- Promouvoir le processus participatif et impliquer davantage les acteurs de la société civile et du secteur privé dans le processus décisionnel de la commune.

MEILLEURES PRATIQUES

Grâce à l'instauration de réunions hebdomadaires du personnel communal, la municipalité montre sa volonté d'une plus grande transparence interne.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Existence des outils de planification vitale : Plan d'urbanisme directeur (2008), Plan d'urbanisme (1968).	Transparence à un stade embryonnaire.	Cristallisation du partenariat avec les opérateurs économiques et le secteur privé.	Perte du pouvoir régalién de la commune, dans beaucoup de sens (urbanisme, paiement des impôts, etc.).
Disponibilité d'un outil de planification élaboré, à l'initiative des acteurs communaux (Plan communal de développement, 2008).	Rupture et manque de continuité dans la conduite des affaires municipales à chaque crise politique.	Dynamisme de certains acteurs urbains de base (structures associatives).	Endettement chronique de la commune.
	Manque de redevabilité sociale.		Rivalité politique (tension politique permanente).
	Non-respect des règles d'urbanisme.		

FINANCES MUNICIPALES

BUDGET

La municipalité ne dispose pas de moyens financiers suffisants pour la gestion urbaine. En 2008, le budget général s'équilibrait à 94 197 €, soit un budget moyen par habitant de seulement 2,55 €.

L'État central participe activement à la gestion des villes secondaires comme Manakara à travers des subventions. Mais, quand on analyse l'apport financier de l'État pour la ville de Manakara de 2007 à 2009, on constate que les aides budgétaires sont insuffisantes par rapport au budget annuel de la commune. Elles ne lui permettent pas de faire des investissements d'envergure, et celles-ci arrivent souvent en retard. La situation a empiré en 2010. Le volume de la subvention de l'État a connu une baisse sensible, et celle-ci correspond désormais à une aide budgétaire réservée à une commune rurale.

ÉVOLUTION DE L'AIDE BUDGÉTAIRE DE L'ÉTAT POUR LA VILLE DE MANAKARA 2007-2009

Années	Dotations globale de fonctionnement (subventions de l'État central) en ariary	Pourcentage par rapport à la recette totale
2007	24 836 003,60	14,37 %
2008	16 880 400	7,24 %
2009	27 928 720,80	16,61 %

Source : compte administratif, commune urbaine de Manakara, janvier 2011.

Selon le Plan communal de développement élaboré en 2008, les investissements réalisés dans la ville de Manakara depuis des dizaines d'années dépendaient essentiellement des financements extérieurs. Ces financements extérieurs sont utiles, parfois indispensables, mais ils empêchent les initiatives locales pour prendre en charge le financement des investissements, par les budgets nationaux ou locaux.

RECETTES

L'évolution des comptes administratifs selon les recettes des trois dernières années (2007-2009) révèle la faiblesse budgétaire de la ville de Manakara. Le volume budgétaire est fortement soumis aux fluctuations conjoncturelles. En 2008, la municipalité de Manakara était endettée à hauteur de 120 000 000 ariary. Depuis la crise politique de 2009, la commune s'est encore endettée auprès de certains de ses fournisseurs, et elle n'arrivait même plus à payer les salaires de ses employés dans les délais. En 2010, les recettes communales ont diminué remarquablement. De plus, un montant de 4 400 000 ariary a été déclaré volé, et 1 000 000 ariary n'ont pas été versés dans les caisses de la commune.

On remarque que près de la moitié des ressources financières annuelles proviennent de recettes non fiscales. Cette situation est essentiellement le résultat de la défaillance dans la perception des impôts. Le système de recouvrement n'est ni opérationnel, ni efficace. Depuis la crise politique de 2009, la formation des agents recenseurs, le renforcement de l'équipe et la dotation en matériels ont cessé. Ainsi, les acteurs municipaux ont des difficultés à rendre le service des impôts efficace. De plus, facteur aggravant, les contribuables ont profité du contexte politique instable pendant la crise pour ne pas payer leurs impôts.

STRUCTURE DES RECETTES AU SEIN DE LA COMMUNE URBAINE DE MANAKARA 2007-2009

Rubriques (% par rapport aux recettes totales)	2007	2008	2009
Impôts sur les biens et les services : produits alcooliques, publicité, fêtes, abattements, etc.	13,84	11,84	10,45
Autres recettes fiscales (taxes diverses)	7,09	21,18	15,30
Subventions de l'État central (fonctionnement, centre de santé de base, école primaire publique, état civil)	17,35	18,03	19,64
Recettes non fiscales	58,10	48,95	54,56
Locations diverses	25,36	21,29	32,54
Prestations de services	14,95	11,05	8,78
Redevances sur les autorisations administratives	13,67	14,43	11,56
Autres (marchandises, produits divers, gestion)	4,12	2,18	1,68
TOTAL	96,38	100	99,95

Source : compte administratif, commune urbaine de Manakara, janvier 2011.

On constate également qu'un important potentiel de ressources financières n'est pas exploité. Il y a une faiblesse des ressources fiscales à référence foncière, qui ont fourni une recette quasiment nulle pour la commune ces dernières années. Selon les comptes administratifs, elles ne représentaient que : 3,62 % en 2007, 0,009 % en 2008, et 0,05 % en 2009.

DÉPENSES

Les dépenses au sein de la municipalité sont constituées essentiellement des charges du personnel. En 2010, elles ont atteint 81,3 % des dépenses totales. Ces dépenses sont énormes puisque la norme recommande une proportion de 30 %. Ce problème a comme origine le recrutement sans contrôle financier, exercé en 1995. Il en résulte que les dépenses d'investissement sont négligées. De 2007 à 2009, la part de celles-ci est presque insignifiante, voire inexistante.

STRUCTURE DES DÉPENSES AU SEIN DE LA COMMUNE URBAINE DE MANAKARA 2007-2009

Rubriques (% par rapport aux dépenses totales)	2007	2008	2009
Dépenses d'investissement (bâtiments, mobiliers, automobiles)	4,89	6,82	-
Charges du personnel (salaires, indemnités, Caisse nationale de prévoyance sociale, etc.)	78,66	78,11	87,14
Achats de biens (consommables, outillage et carburant)	8,29	10,25	7,47
Achats des services et charges permanentes	3,97	3,63	1,16
Transferts et subventions	2,77	1,19	4,23
Charges diverses (indemnités de déplacement, conseillers et autres)	1,42	-	-
TOTAL	100	100	100

Source : compte administratif, commune urbaine de Manakara, janvier 2011.

MEILLEURES PRATIQUES

- Une ébauche de relance fiscale par la commune, l'ONU-Habitat et la région en 2007 a apporté un résultat tangible : hausse de la recette de 25,81 % ;
- Plus de transparence a été apportée dans le domaine avec l'affichage du budget et des droits de service.

PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Renforcer les capacités des agents de recouvrement et du service des impôts de la commune ;
- Redynamiser le comité municipale des impôts ;
- Renforcer la participation citoyenne et le civisme de la population : sensibilisation de la population au paiement des impôts ;
- Consolider les négociations avec les partenaires, source de financement potentiel ;
- Mettre en place un système de recouvrement approprié ;
- Promouvoir l'idée d'un budget participatif auprès des opérateurs économiques et des contribuables recensés potentiellement (acquis à cause d'une bonne gouvernance) ;
- Renforcer les capacités du service financier concernant le processus de la relance fiscale.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Transparence dans la gestion financière : respect des procédures habituelles (reçus et pièces justificatives).	Faiblesse des ressources financières propres et du taux de recouvrement fiscal (estimé en moyenne à 4 %).	Diversification des ressources : exploitation des ressources foncières à référence foncière (impôt foncier sur les propriétés bâties).	Endettement chronique de la commune.
Les ressources financières non fiscales sont relativement conséquentes.	Structure budgétaire axée sur le fonctionnement (poids prépondérant des charges du personnel).	Remise en œuvre du comité municipale des impôts.	Insuffisance et retard du paiement des subventions de l'État et de la région.
	Retard ou non-paiement des salaires au personnel de la commune.		Insuffisance du budget d'investissement pour le financement de services urbains de base.

FONCIER

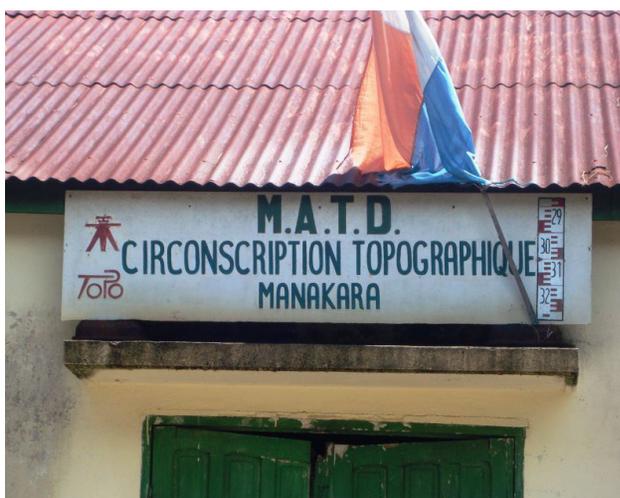
Le taux de sécurisation foncière dans le centre-ville est assez élevé. Plus de 60 % des parcelles occupées sont titrées, notamment au centre, les 40 % restant se situent dans les nouveaux quartiers et dans les zones d'extension de la ville dont l'occupation et la gestion foncière restent traditionnelles. On constate que la plupart des parcelles occupées sont de très petite taille, notamment dans les nouveaux quartiers et dans les zones d'extension de la ville (moins de 300 m²).

Malgré un taux de sécurisation foncière élevé, les litiges fonciers sont fréquents. 70 à 80 % des terrains au sein de la ville font l'objet de demandes, ce qui signifie que les propriétaires ont juste des droits de jouissance provisoire. Cette situation démontre la gravité de l'insécurité foncière. En 2008, près de 34,40 % des affaires civiles au tribunal de première instance de Manakara étaient des conflits fonciers. S'ajoute à cela, le problème de l'occupation illicite de nombreux domaines appartenant à l'État ou à des privés.

Le rôle de la commune urbaine est très limité dans la gestion foncière, elle intervient seulement à titre consultatif dans l'attribution et la gestion des terres. Toutefois, la plupart des transactions foncières, qu'elles soient formelles ou informelles, passent par la commune, afin de respecter la formalité d'authenticité des actes et la légalisation des signatures. Les plus fréquentes sont les ventes et les locations.

Le service rendu par les services déconcentrés du foncier est jugé très insatisfaisant par les usagers. Les délais sont longs pour l'obtention de documents fonciers. Les conditions de travail des agents sont difficiles, car les bâtiments sont dans un état qui ne garantit plus la conservation des documents.

L'accès au foncier reste encore difficile pour la plupart de la population, car le prix d'achat et les frais de procédure sont onéreux.



Bureau de la circonscription topographique de Manakara.



Bureau de la circonscription domaniale et foncière.

La municipalité ne dispose d'aucun document, base de données ou information foncière en dehors du Plan d'urbanisme directeur, récemment mis à jour. En cas de besoin, la commune doit consulter les responsables des services déconcentrés en charge du foncier car elle ne possède pas de personnel qualifié en matière de gestion foncière. Cela explique la difficulté d'intervention de la commune dans la planification et l'organisation de l'occupation du sol.

PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Réaliser des opérations d'appui à la sécurisation foncière par quartier ;
- Régulariser et sécuriser les patrimoines et terrains communaux ;
- Créer des réserves foncières ;
- Mettre en place un registre foncier urbain au sein de la municipalité ;
- Mettre en place un mécanisme de coordination des interventions des différents acteurs au niveau de la ville (municipalité, services fonciers, Service régional de l'aménagement du territoire) ;
- Former l'équipe communale en matière de législation et de gestion foncière décentralisée ;
- Mettre en place un service foncier au sein de la commune appelé à collaborer avec le Service des domaines et de la topographie ;
- Fournir une assistance directe pour accélérer le processus de délivrance de permis de construire, de lotir, d'aménager, de démolir.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Présence des services fonciers (domaine et topographie) dans la commune.	Bon nombre des terrains sont titrés mais pas mis à jour par leurs occupants actuels.	Présence de quelques organismes et projets privés œuvrant dans le domaine foncier.	Occupations illicites et sans titre en progression.
Mise en œuvre de la réforme foncière.	Pas de réflexion ni d'action sur le foncier urbain.	Taux d'immatriculation dans le centre-ville de 60 %.	Litiges fonciers fréquents à cause de la spéculation foncière informelle.
Politique de réforme foncière en cours.	Inexistence de documents fonciers au niveau de la commune (Plan d'occupation des sols, Plan local d'occupation foncière) autres que le Plan d'urbanisme directeur.		
	Inexistence du volet foncier parmi les services de la commune urbaine.		
	Problème de compétences de la commune en matière foncière.		
	Inexistence de synergie partenariale (insuffisance d'outils de planification intégrée et de coordination avec la commune).		

BIDONVILLES



Exemple de constructions de type traditionnel.

La ville de Manakara est marquée par la prolifération des habitats précaires et illicites. Environ 75 % des maisons construites sont de type traditionnel. Il s'agit de cases en matière végétale, sur pilotis, peu spacieuses et sans équipements d'hygiène élémentaire. En moyenne, leur superficie varie de 21 à 55 m² et elles comprennent de 2 à 6 pièces, soit une superficie moyenne de 3,7 à 9,8 m² par habitant. On les retrouve dans les fokontany d'Andranofasika, d'Ambodiapaly, de Vangaindrano kely (quartier des migrants d'Antesaka), Andranomainty et dans les quartiers de pêcheurs, où elles représentent 90 % des constructions (Andranodaro, Ampilao).

Toutefois, les constructions en dur prédominent dans le centre-ville, même si la plupart d'entre elles sont vétustes, surtout celles localisées à Manakara Be. Elles sont également bien présentes dans les fokontany de Mangarivotra Est, Mangarivotra Ouest, Ambalakazaha Sud, Tanakidy, Andriana.

PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Intégrer les communes mitoyennes dans le projet d'extension de l'agglomération de la ville de Manakara (intercommunalité) ;
- Mener une campagne d'Information éducation communication (sensibilisation aux règles d'urbanisme) ;
- Mettre en place une zone de relogement et créer un secteur aménagé pour la construction et les opérations de relogement des sinistrés ;
- Appuyer l'application des règlements d'urbanisme dans la zone d'extension potentielle (Mangarivotra Ouest, Maroalakely) ;
- Restructurer et équiper les quartiers spontanés et semi-ruraux (Andranodaro, Andranomainty, Ampilao, etc.) ;
- Renforcer les capacités et appuyer techniquement la municipalité en matière d'aménagement et d'urbanisme ;
- Restructurer les quartiers informels.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Existence d'outils de planification : Plan d'urbanisme directeur (2008), Plan d'urbanisme (1968).	La question des droits et de la législation foncière relève d'un domaine qui n'est pas à la portée de tous les acteurs.	Dynamisme de la filière populaire informelle de la production foncière, au sein de la ville (achat informel, spéculation foncière, augmentation du nombre des ménages aisés).	Croissance urbaine dans les bidonvilles, et phénomène de mitage dans les secteurs spontanés.
Tous les acteurs sont conscients de l'ampleur du problème du logement et de la prolifération des bidonvilles.	Problèmes d'application des outils de planification, pourtant existants (Plan d'urbanisme directeur, 2008).	Mise en place de la commission municipale d'urbanisme durant l'élaboration du Plan d'urbanisme directeur en 2008.	Prolifération des logements précaires au sein de la ville et multiplication des occupations illicites.
	Fragilité de l'institution de l'urbanisme au sein de la commune urbaine de Manakara pour maîtriser la prolifération des bidonvilles.		Exclusion des plus démunis (il n'y a pas de cadre réglementaire qui défende l'expulsion des pauvres).
	Extension urbaine non maîtrisée.		Insuffisance et épuisement de la réserve foncière communale.

GENRE ET DÉVELOPPEMENT

SOCIÉTÉ ET ÉQUITÉ ENTRE LES SEXES

À Manakara, les femmes sont encore très faiblement représentées dans les différentes instances décisionnelles. Par exemple, il n'y a actuellement aucune femme à la tête d'un fokontany. Cette situation peut s'expliquer par des raisons culturelles. En effet, dans la société traditionnelle, les femmes sont encore considérées comme inférieures à l'homme. La population est donc réticente à leur donner accès aux instances dirigeantes, d'autant plus que leur niveau d'éducation reste assez faible.

À cause du manque d'informations, les femmes ne sont pas au courant des projets liés à l'équité des sexes, présents dans le Plan d'urbanisme directeur. De ce fait, ceux-ci ne sont généralement pas appliqués.

PAUVRETÉ

La fermeture du port de Manakara et des sociétés d'exportation des produits de rente sont les principales raisons de la crise économique qui frappe la ville depuis quelques années. Auparavant, malgré leur faible niveau d'éducation, les femmes arrivaient à travailler pour ces sociétés en tant que trieuses de produits. Beaucoup d'entre elles se retrouvent aujourd'hui sans aucune source de revenus et avec une famille à charge. En effet, selon les consultations, la proportion des femmes abandonnées par leurs maris atteint actuellement 80 %. Cette situation conduit parfois les femmes à se prostituer pour subvenir aux besoins de leur famille.

ACCÈS À LA TERRE

Selon la culture locale, la femme n'a pas droit à l'héritage foncier de ses parents. Cela représente un sérieux blocage pour l'accès au foncier des femmes. En effet, il ne leur reste pas d'autres alternatives que d'utiliser la voie transactionnelle, qui n'est soumise à aucune contrainte selon la loi. Mais la plupart du temps, à cause de leur faible capacité financière, cela n'est pas possible.

Il est à noter que la loi malgache sur le mariage met le couple sur le même pied d'égalité. Les biens mobiliers ou immobiliers acquis durant le mariage sont partagés d'une manière égale entre les partenaires en cas de séparation.

ACCÈS AU CRÉDIT

Les femmes ont évoqué, lors des consultations, leur souhait de bénéficier de la microfinance. Toutefois, elles ont soulevé les difficultés rencontrées pour accéder aux crédits auprès des institutions financières. Elles ne sont pas en mesure de fournir les garanties exigées par ces institutions, ni de rembourser les taux d'intérêt fixés par celles-ci.



Femmes à un point d'eau.

ACCÈS À L'ÉDUCATION

Une bonne partie des femmes de la ville de Manakara a un niveau d'éducation peu élevé. Plus de 60 % d'entre elles arrêtent leurs études en classe de CM2. Cette situation concerne surtout les femmes des quartiers pauvres et constitue un frein à leur développement. Ce phénomène est toujours lié à la culture locale qui considère que les femmes n'ont pas besoin d'une éducation poussée, car leurs attributions devraient se limiter aux tâches ménagères.

Par ailleurs, il est important de mentionner que le taux de scolarisation dans la ville est en baisse depuis quelques années. La cause principale est la crise économique qui frappe les ménages, associée au changement de procédures de scolarisation. En effet, l'accès aux écoles primaires publiques n'est désormais plus gratuit et les parents se retrouvent dans l'impossibilité de payer les frais de scolarité.

VIOLENCES À L'ENCONTRE DES FEMMES

Selon les données provenant du commissariat, les violences à l'encontre des femmes ne sont pas encore un cas social à Manakara. La culture locale voit les violences à leur égard comme un acte de lâcheté et les considère comme tabou.

PERSONNES HANDICAPÉES

Les personnes handicapées de la ville se regroupent dans des associations qui ont des objectifs à la fois économiques et sociaux. Leur frustration a été exprimée durant la consultation, compte tenu du manque d'intérêt des autorités à leur égard.

La commune n'a pas encore appliqué les normes d'accessibilité. Ainsi, elles ne peuvent pas bénéficier de certains services publics à cause de problèmes d'accès. Par exemple, plusieurs ruelles ne sont pas praticables car leur largeur n'est pas adaptée aux chaises roulantes ou parce que la pente est trop forte.

CADRE INSTITUTIONNEL

En tant que capitale régionale, Manakara abrite les services déconcentrés de la population, de la jeunesse et de la santé. Ils sont en charge de l'application des lois qui protègent les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les malades du VIH/SIDA. Malgré l'existence d'un cadre institutionnel clair, la prise en considération de ces réglementations par les services publics n'en est qu'à un stade embryonnaire. Le manque de données en matière d'équité des sexes constitue une grande lacune pour le développement du concept. On note que la municipalité ne dispose pas d'une unité chargée de la gestion des bases de données.

MEILLEURES PRATIQUES

Les femmes montrent leur volonté de prendre part au développement local. Elles se regroupent au sein d'associations qui commencent à prendre de l'ampleur à Manakara. Elles cherchent notamment à développer le commerce de produits locaux (artisanat, vannerie, etc.) à travers la collaboration avec d'autres associations du pays.

PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Créer une coopérative pour le développement des activités des femmes (commerce, etc.) ;
- Faciliter l'accès des femmes au microcrédit ;
- Promouvoir la formation et l'éducation des femmes ;
- Promouvoir la responsabilité partagée de la communauté de base et des acteurs ou parties prenantes de respecter les droits des femmes et des personnes handicapées ;
- Développer des mécanismes de réinsertion sociale et professionnelle, au profit des groupes cibles vulnérables (femmes, jeunes, etc.) ;
- Identifier et développer des formations professionnelles rapides pour atténuer le taux de chômage et aider à la reconversion ;
- Mettre en place des infrastructures pour faciliter le déplacement des handicapés.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Existence d'associations faisant la promotion des affaires féminines.	Faiblesse du niveau d'éducation des femmes.	Initiative nationale et internationale pour concrétiser les Objectifs du millénaire pour le développement (objectif N° 3).	
Existence d'associations œuvrant pour une meilleure intégration des handicapés.	Inexistence d'un mécanisme assurant la prise en compte de l'équité entre les sexes (femmes, habitants des bidonvilles, handicapés, etc.) dans le processus de planification locale.	Existence d'organismes nationaux promouvant les affaires féminines.	
Cadre réglementaire assurant l'égalité des citoyens malgaches.	Émergence du phénomène d'abandon du foyer au niveau de la ville.	Volonté de quelques partenaires financiers de développer l'équité entre les sexes.	
	Inégalité des chances d'accès à l'emploi (femmes, handicapés).		
	Faiblesse de la participation féminine dans la gestion des affaires municipales.		
	Taux de chômage des femmes très élevé.		
	Non-considération de l'équité entre les sexes dans le processus de planification locale.		
	Inexistence d'une structure assurant le renforcement des capacités des femmes et des handicapés.		
	Difficile accès des femmes au foncier à cause de la culture locale.		
	Manque de données sur les femmes et les personnes handicapées.		
	Dégradation de l'économie locale.		
	Enracinement de la culture locale expliquant le faible taux de participation des femmes.		
	Recul du taux de scolarisation.		
	Dominance de la politique politicienne dans la ville.		
	Difficile accès des femmes à la microfinance.		

ENVIRONNEMENT

Faute d'informations, les enjeux environnementaux sont ignorés par les habitants de la ville. Pour les autorités communales, les principaux problèmes constatés sont liés à la pollution de l'eau, à l'assainissement de la ville et au manque d'espaces verts.

QUALITÉ DE L'EAU

La ville de Manakara est équipée d'un réseau d'adduction d'eau géré par la JIRAMA. Les bornes-fontaines collectives sont cependant très mal réparties sur le territoire communal et certains fokontany n'en possèdent même pas. Il en résulte que de nombreux ménages s'approvisionnent dans des puits et risquent de contracter des maladies graves telles que l'amibiase et la bilharziose. En effet, les risques de contamination de l'eau souterraine et de surface sont très élevés dans la commune pour les raisons suivantes :

- La mauvaise gestion des déchets ainsi que la pratique de la défécation à l'air libre dans certains fokontany ;
- L'absence de canaux d'évacuation des eaux usées fonctionnels et le rejet direct de ces liquides dans les eaux du fleuve Manakara et du canal des Pangalanes ;
- La baisse du niveau de la nappe et l'infiltration de l'eau de mer dans le sol qui entraîne une augmentation de la salinité de l'eau durant les mois les plus secs de l'année.

ASSAINISSEMENT

À Manakara, le système de collecte et de traitement des déchets solides est défaillant. La ville ne dispose d'aucune décharge publique officielle respectant les normes requises. Il en résulte que 51 % de la population enterrent ses déchets tandis que 36 % les jettent dans des décharges sauvages.



Décharge sauvage à l'entrée de la ville.

ESPACES VERTS

Malgré un climat très favorable et une grande diversité du milieu naturel, il existe très peu d'espaces verts bien aménagés et délimités à Manakara. Pour la plupart, ils sont concentrés dans le quartier de Manakara Be.

CADRE INSTITUTIONNEL

Dans le cadre des services territoriaux déconcentrés, Manakara est le siège de la Direction régionale de l'environnement et des forêts. Mais depuis la crise politique de 2009 et la mise en place d'une délégation spéciale à la tête de la municipalité, il n'y a plus de service s'occupant exclusivement de l'environnement urbain. Pour les autorités locales, la responsabilité des aspects environnementaux revient à l'agent voyer qui est rattaché au service technique de la commune urbaine.

MEILLEURES PRATIQUES

Pour améliorer l'environnement urbain, la fondation Tany Meva a financé : l'aménagement d'un jardin dans le quartier de Manakara Be à hauteur de 39 000 000 ariary, en collaboration avec l'association FFVF ; l'embellissement de la cours de l'hôpital de Manakara, à hauteur de 22 000 000 ariary, en collaboration avec l'association Mahavanona.

PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Améliorer le système de collecte, de gestion et de traitement des ordures ;
- Mettre en place une structure assurant l'embellissement de la ville au niveau de la commune (aménageurs/urbanistes) ;
- Construire des latrines ;
- Appuyer la commune dans l'action de plaidoyer, au niveau de l'État central et/ou des partenaires financiers et techniques, pour la protection du littoral de Manakara ;
- Entretien et créer des espaces verts dans le centre-ville ;
- Développer un partenariat pour l'amélioration de l'environnement urbain.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Actions environnementales prioritaires déjà définies pour la ville, dans les outils de planification existants (Profil environnemental régional, Plan d'urbanisme directeur).	Très mauvaise qualité de l'eau des puits.	Présence de la Direction régionale de l'environnement et des forêts dans la ville.	Érosion du littoral dans le quartier de Manakara Be.
La ville est encore épargnée par la pollution de l'air et les nuisances sonores.	Pollution organique de l'eau de surface et de la nappe phréatique à cause de la faible utilisation des latrines par les habitants de la ville.	Existence du Profil environnemental régional diffusé sur le site web de l'Office national pour l'environnement.	
Milieu physique très riche et diversifié caractérisé par un littoral, un système lagunaire, un arrecife, et une nature toujours verdoyante.	Système de collecte et de traitement des déchets défaillant.	Importance de la fréquentation touristique de la ville grâce à la ligne ferroviaire Fianarantsoa-côte Est.	
	Espaces verts aménagés non pérennisés.		

GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES



Destruction de la digue de protection à cause de l'érosion marine.

De par sa position géographique, Manakara est exposée à différents risques de catastrophes tels que : cyclones, inondations, tsunamis et érosion côtière. Les zones les plus vulnérables aux catastrophes sont les fokontany les plus peuplés d'Ambalakazaha et de Maroalakely, ainsi que les quartiers de pêcheurs d'Andriana et d'Ampilao. De plus, la prépondérance des constructions en matière végétale dans ces quartiers accentue les risques d'incendie.

Les conséquences de ces types d'incidents sont : la destruction des habitations, les pertes humaines, la détérioration partielle ou totale des infrastructures de développement et l'atteinte à l'environnement socio-économique de la zone. À titre d'exemple, en mars 2010, le cyclone Hubert a touché les régions Vatovavy-Fitovinany et Atsimo-Antsinana. Son passage a affecté près de 3 500 personnes dans le district de Manakara. On a recensé 19 décès et 1 200 habitations détruites.

Pour faire face à ces risques, la municipalité ne dispose pas des ressources suffisantes, que ce soit pour la préparation, la prévention ou pour la reconstruction. Les infrastructures qui permettent à la commune de réagir rapidement aux dangers ne sont pas adaptées. S'ajoute à cela, l'absence de coordination, le manque de sensibilisation de la population et des opérateurs privés, et l'incivilité de la communauté.

À cause de la crise politique, la communauté internationale a décidé de suspendre les financements qui n'ont pas le caractère d'urgence humanitaire. Cette situation a généré des conséquences importantes pour la poursuite de la mise en œuvre de la gestion des risques de catastrophes et de la réduction des risques de catastrophes.

Cela démontre que les actions déjà entreprises ne sont pas pérennes et qu'il faut réfléchir à des alternatives réalisables et durables pour les années à venir.

CADRE INSTITUTIONNEL

Concernant la gestion des risques de catastrophes, un comité existe au niveau du district mais pas encore au niveau de la municipalité. Il intègre les autorités locales, les divers responsables sectoriels, les représentants du secteur privé et des ONG. Les interventions de ce comité sont surtout axées sur l'urgence et la réponse.

CADRE LÉGAL

Le Plan d'urbanisme directeur et le Plan communal de développement définissent les activités prioritaires à mettre en place pour la gestion des risques de catastrophes et la réduction des risques de catastrophes : réduction de la pauvreté, planification territoriale, amélioration de l'accessibilité des quartiers, information, accès aux services urbains de base. Malheureusement, la plupart de ces actions n'ont pas encore été exécutées.

MEILLEURES PRATIQUES

- Les structures locales décentralisées du Bureau national de gestion des risques de catastrophes ont bénéficié d'un renforcement des capacités tant en personnes ressources qu'en matériels et en équipements depuis les six dernières années ;



Maison en bois normative paracyclonique à Manakara.

- Pour s'assurer d'une réponse efficace lors des catastrophes, une coordination et une collaboration entre les acteurs publics et privés existent au niveau du district et de la ville. Les autorités locales jouent ainsi le rôle de coordinateur en promouvant le partenariat public-privé ;
- Face aux risques élevés de catastrophes dans la commune, plusieurs ONG informent et sensibilisent les autorités locales et la population de l'importance de réduire les risques de catastrophes pour un développement durable de la commune. Les organisations les plus actives sont : la Croix-Rouge Malagasy (premiers secours), l'ASSOS (sanitaire), l'ONN, le Consortium USAID (sécurité alimentaire), l'UNICEF (protection des enfants contre les risques de catastrophes), l'ONU-Habitat/DIPECHO (prévention et redressement à long terme/durable) ;
- Le renforcement du système de secourisme par la formation et l'entraînement de formateurs en matière de premiers secours a été mis en place ;
- L'élaboration de guides sur la construction, l'implantation et l'aménagement d'un local simplifié, résistant aux intempéries, ont été lancés par l'ONU-Habitat/DIPECHO.

PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Fournir un appui technique et financier pour le développement d'outils pertinents pour l'intégration de la gestion des risques de catastrophes et de la réduction des risques de catastrophes dans tout le processus de développement ;
- Mettre en place et rendre opérationnel un mécanisme de coordination des interventions dans le cadre de la gestion et de la réduction des risques de catastrophes au niveau de la commune ;
- Mettre en place une base de données en matière de gestion et de réduction des risques de catastrophes ;
- Mettre à jour le plan de contingence ;
- Sensibiliser et éduquer la communauté locale sur la gestion et la réduction des risques de catastrophes, et sur la compréhension et l'application des normes paracycloniques ;
- Renforcer les capacités de la municipalité en matière de gestion des risques de catastrophes.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Existence d'un comité départemental de gestion et de réduction des risques de catastrophes au niveau du district.	Inexistence d'un dispositif communal pour la gestion et la réduction des risques de catastrophes : problème de coordination de la gestion des risques de catastrophes au niveau de la commune.	Existence de beaucoup de projets ou programmes qui œuvrent dans la gestion et la réduction des risques de catastrophes, dans l'adaptation au changement climatique, et qui constituent des partenaires potentiels.	Augmentation en fréquence et en intensité des aléas météorologiques.
Existence d'outils de planification urbaine qui permettent de prévenir les risques de catastrophes (Plan d'urbanisme directeur, Plan communal de développement).	Manque de moyens (humains, financiers, matériels et techniques).		
Existence de diverses ONG œuvrant dans la gestion des risques et catastrophes.	Inexistence d'une base de données fiable et exploitable en matière de gestion des risques et catastrophes.		
Principaux acteurs au niveau du district ayant bénéficié de formations spécifiques dans le domaine de la gestion des risques de catastrophes.	Absence de mise à jour du plan de contingence.		
	Insuffisance des actions concrètes, relatives à la gestion et à la réduction des risques de catastrophes dans les documents de planification.		
	Présence de sinistrés artificiels (Andranodaro, etc.).		

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL



Les femmes travaillent majoritairement dans le commerce.

MARCHÉ FINANCIER

Le système financier de Manakara comprend 3 banques commerciales (Banque nationale pour l'industrie, Banque of Africa et Banky Fampanandrosoana ny Varotra), 2 institutions d'épargne (Paositra Malagasy et Caisse d'épargne) ainsi que 1 institution de micro-finance (réseau TIAVO). L'accès aux services financiers est réservé à une couche assez aisée de la population, c'est-à-dire à des personnes qui ont des revenus et des emplois stables et qui disposent de garanties.

Face à cette situation, le réseau TIAVO propose des offres moins contraignantes aux ménages les plus démunis. Cela leur permet d'accéder à différents types de crédits selon leur catégorie socio-professionnelle. Malgré cette diversification des produits financiers, le taux d'intérêt moyen de 3 % demeure élevé, ce qui explique la faible taux de bancarisation de la population.

COMMERCE

La ville de Manakara joue un rôle de pôle commercial pour la région. Cependant, le marché communal actuel n'est pas assez grand pour accueillir tous les commerçants. De ce fait, les bords des rues sont occupés par des commerçants informels qui ne cessent de se multiplier. Le secteur informel prédomine à Manakara, avec une proportion de 58,24 % d'activités informelles, contre 41,76 % d'activités formelles. Il touche toutes les activités économiques et toutes les catégories de personnes. Toutefois, cette forme d'activité semble être bénéfique

à l'économie dans la mesure où elle offre de l'emploi et permet aux populations les plus défavorisées de subvenir à leurs besoins les plus élémentaires.

EMPLOI

Bien qu'aucune statistique exacte n'ait pu être fournie, le chômage est le principal problème de Manakara. Selon le Plan communal de développement, 70 % de la population active est au chômage et les jeunes sont les plus touchés. La principale cause de cet important taux de chômage est la fermeture des grandes sociétés et du port. Aujourd'hui, la plupart des emplois disponibles sont des emplois ponctuels, saisonniers. Par ailleurs, le manque de qualification de la main-d'œuvre disponible, majoritairement constituée de femmes, pose également un problème. Toutefois, il est important de noter que la main-d'œuvre locale fait montre d'une grande aptitude physique et d'une grande connaissance sur la « qualité » requise pour les produits d'exportation, notamment les produits de rente.

Selon les résultats de l'Enquête périodiques auprès de ménages, en 2010, la région Vatovavy-Fitovinany connaît un taux de pauvreté supérieur au taux de pauvreté du pays. En effet, ce taux atteint plus de 90 % dans la région contre 76,5 % au niveau national. Cette tendance est maintenue depuis plusieurs années. La principale cause de cette pauvreté est l'importance du chômage au niveau de la ville. De plus, les revenus issus des activités pratiquées par la majorité de la population sont très faibles et ne suffisent pas à couvrir leurs dépenses.

Le secteur primaire constitue l'une des principales activités de la population de Manakara. Cependant, la productivité demeure très faible, permettant à peine l'autoconsommation :

- La pêche est une activité très pratiquée dans la ville de Manakara notamment dans les fokontany de Vangaindranokely, d'Ampilao et d'Andranodaro. De nombreuses familles dépendent de cette activité pour survivre. Cependant, la production reste très faible à cause de l'utilisation d'un matériel très rudimentaire et de la rareté du poisson. Les pêcheurs doivent en effet s'éloigner de plus en plus des côtes pour en trouver.
- Suite à la chute du prix des produits de rente, la majorité des terrains destinés à cette culture a été convertie en rizières. La ville comporte désormais plus d'une vingtaine d'hectares de rizières. Toutefois, la production reste assez faible et uniquement destinée à l'autoconsommation. De plus, la surface des rizières commence également à diminuer à cause de l'extension des zones d'habitation.

D'après le rapport d'enquête entreprise de 2005, la région Vatovavy-Fitovinany fait partie des régions où le taux d'investissement est le plus faible. Cette affirmation se confirme dans la ville de Manakara. En effet, il y a très peu de créations d'entreprises, et celles qui existent sont majoritairement des entreprises commerciales individuelles (144 sur 210) qui ne créent pas d'emploi. De plus, la ville de Manakara ne compte que 8 grandes entreprises, la dernière implantation remonte à 2006. Une des raisons invoquée par les entrepreneurs locaux est le problème relatif à l'approvisionnement d'électricité qui décourage l'implantation de grandes industries dans la ville de Manakara.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS HUMAINES ET FINANCIÈRES

En dépit des problèmes économiques identifiés, la plupart des secteurs d'activités peuvent être redynamisés et constitués ainsi des opportunités pour la ville :

- L'artisanat constitue une activité assez importante dans la ville de Manakara. Il existe de nombreuses micro-entités artisanales œuvrant dans la menuiserie, l'ouvrage métallique, la sculpture et la vannerie. Mais ce secteur n'est pas encore structuré et les artisans ne disposent pas de financements pour être compétitifs et gagner certaines parts de marché. La production ne sert donc que pour la consommation locale, alors que les artisans peuvent s'avérer très compétents. Avec une assistance financière et technique, le secteur artisanal pourrait donc devenir un secteur très prometteur pour l'économie locale.



La ville de Manakara dispose de nombreux atouts touristiques dont ses plages.

- Bien que le prix des produits de rente ait connu une baisse importante au niveau international, le secteur est actuellement en cours de redynamisation. Dans ce cadre, de grands opérateurs tels que le réseau TIAVO et la coopérative COLDIS entament des actions pour relancer le marché du clou de girofle et du gingembre.
- La ville de Manakara et ses environs disposent de nombreux atouts touristiques. Elle compte 26 établissements d'hébergement dont 15 sont munis de restaurants, dont 2 ont une très bonne réputation. Ce secteur, actuellement en plein essor, nécessiterait une meilleure gestion. En effet, des irrégularités sont constatées comme le non-respect des normes réglementaires, le manque d'aménagement et d'entretien des sites, et le manque de professionnalisme de certains opérateurs touristiques.

PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Augmenter l'offre et la production d'énergie ;
- Réhabiliter le port de Manakara ;
- Renforcer la Chambre de commerce et d'industrie ;
- Créer une plate-forme pour les opérateurs économiques ;
- Créer des centres de formations professionnelles ;
- Renforcer les capacités des artisans ;
- Doter les pêcheurs d'un matériel plus moderne ;
- Réhabiliter et étendre les marchés communaux.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Situation géographique de la ville.	Taux de chômage très élevé.	Existence d'institutions financières.	Exode rural.
Naissance de nouvelles sociétés d'exportation.	Fermeture des activités des sociétés d'exportation de produits.	Disponibilité des services territoriaux déconcentrés.	Conditions météorologiques.
Existence d'attraits touristiques.	Faiblesse des revenus et diminution du pouvoir d'achat de la population.	Attraits touristiques dans la périphérie de Manakara.	
Interconnexion des modes de transport.	Faible accès de la population au crédit.		
	Insuffisance des espaces sur le marché.		
	Pas de création d'emploi.		
	Manque de synergie entre les acteurs du développement.		
	Inexistence de centres de formation professionnelle.		
	Fermeture du port.		

SERVICES URBAINS DE BASE



Le canal des Pangalanes, principale voie de communication fluviale.

ÉTAT DES LIEUX DES SERVICES URBAINS DE BASE

ACCÈS À L'EAU POTABLE

En 2008, Manakara comptait 31 bornes-fontaines desservant 6 648 ménages, soit une borne-fontaine pour 214 ménages. En l'absence d'investissements, le nombre de bornes-fontaines n'a pas connu d'évolution depuis et certaines ne sont plus fonctionnelles. Ces bornes sont assez mal réparties sur le territoire communal. Ainsi, au moins 4 fokontany situés dans la zone d'extension de la ville n'en sont pas équipés. Nombreux sont les ménages qui utilisent donc des puits pour avoir de l'eau dans ces quartiers. Mais les problèmes de tarissement et de salinité de l'eau, durant la période la plus sèche de l'année, compromettent cette alternative traditionnelle.

Pour la pérennisation des infrastructures, les responsables communaux ont délégué la gestion et l'entretien des bornes-fontaines à une société privée : la JIRAMA. Depuis l'eau est devenue payante (2 ariary par litre), ce qui a découragé la population à se rendre à ces bornes, ou à payer les factures. Ceci s'explique également par le manque de transparence des fontainiers dans la gestion de l'argent. Cette situation a même abouti à la fermeture de certaines bornes-fontaines.

Le taux de raccordement privé au réseau d'eau de la JIRAMA est estimé entre 10 à 15 % seulement. La gratuité des services publics comme l'eau est encore ancrée dans la mentalité de la majorité des habitants de la ville, notamment dans les couches défavorisées de la population. Pour changer le comportement des gens, il faudrait des campagnes d'information et de sensibilisation de grande envergure.

ASSAINISSEMENT

Les réseaux d'assainissement existants dans la ville de Manakara ont été hérités de la période coloniale. Ces réseaux ne desservent que quelques quartiers. Ils sont équipés de buses et de réseaux d'égouts, mais en raison des faibles pentes, ces réseaux sont ensablés, et faute d'entretien, ils ne fonctionnent plus comme il le faudrait. Les exutoires se jettent soit dans le fleuve Manakara, soit dans les canaux d'irrigation ou dans la rivière Andriana. En dehors de cet ancien réseau, il n'existe aucun réseau collectif d'évacuation des eaux usées dans la ville.

Du fait de la nature sableuse du sol de la ville de Manakara, les ménages laissent évacuer les eaux usées par la terre. C'est le cas des quartiers situés dans la zone basse, où la capacité d'absorption du sol est assez élevée, de même que les quartiers squattérés. Les eaux des vannes et les excréta vont dans des fosses perdues.

Près de 85 % des ménages n'ont pas de latrines. Les populations, notamment dans les quartiers semi-ruraux, font leurs besoins dans des terrains vagues, des terrains agricoles, au bord de la mer, sur les crêtes dunaires, surtout dans les quartiers des pêcheurs (Ampilao, Andranodaro) et dans le secteur méridional comme Andranomainty.

COLLECTE DES DÉCHETS SOLIDES

La ville de Manakara a un problème de ramassage et de traitement des ordures ménagères. La municipalité manque de moyens matériels. Avec un seul camion et 3 bacs à ordures, le service de la voirie n'arrive pas à nettoyer la ville comme il le faudrait.

ACCÈS À L'ÉNERGIE

Le réseau électrique de la ville de Manakara date de 1959 et est exploité par la JIRAMA. La commune est alimentée en énergie par une centrale thermique composée de 4 groupes électrogènes qui fonctionnent au fuel. La puissance installée est de 1 340 kW, soit une puissance disponible de 740 kW.

Les 18 fokontany ont un accès à l'électricité, mais les services sont loin d'être satisfaisants :

- Le taux d'accès à l'électricité au niveau de la ville reste très bas, car avec 2 492 abonnés enregistrés en 2011, il n'est que de 25 % ;
- Le coût élevé des branchements privés oblige la majorité des ménages (58 %) à utiliser des lampes à pétrole, ou des bougies pour s'éclairer durant la nuit ;
- Les délestages de la centrale sont fréquents entraînant des coupures d'électricité pouvant durer jusqu'à douze heures. Cela démotive les investisseurs et les industriels à étendre leurs activités ou à s'implanter à Manakara.

CIRCULATION URBAINE

On assiste à l'enracinement d'un mode de transport traditionnel : le pousse-pousse. Leur nombre va croissant (de 375 en 1997 à 888 en 2003), entraînant la disparition des autres moyens de transport comme les taxis-ville ou les taxis-bé. Mais compte tenu de la progression spatiale de la ville à long terme, les moyens de transport motorisés seront indispensables pour une mobilité urbaine rationnelle.

Au moins 7 coopératives de transport assurent les liaisons régionales et nationales, avec entre 4 à 12 véhicules par jour selon les saisons. Avec la récente réhabilitation de la route nationale 12 et la fluidité de la circulation, on pourrait envisager à moyen terme une concurrence sérieuse entre le transport routier et le transport ferroviaire.



Bloc sanitaire de quartier en mauvais état.

La ligne du chemin de fer mesure 163 km et relie Manakara à Fianarantsoa. La ligne dispose actuellement de 3 locomotives, 2 draisines et 28 wagons. Il assure le transport de voyageurs (175 854 voyageurs en 2006) et de marchandises.

Manakara est également dotée d'un aéroport de dimension modeste (1 200 m de long sur 25 m de large) qui n'est actuellement plus fonctionnel.

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

La ville de Manakara est dotée de 32 km de voies dont 14,5 km revêtues, 2,5 km empierrées et 15,5 km en terre. On distingue 3 catégories de voies :

- La route nationale 12, à la charge de l'État, traverse la ville du nord au sud et constitue l'axe le plus long ;
- Les autres voies à la charge de la commune se composent de voies primaires reliant l'ancienne ville de Manakara Be et la nouvelle ville de Tanambao, ainsi que les zones industrielles, les zones portuaires et la zone de la gare ferroviaire. Tous ces axes sont goudronnés mais ils sont en mauvais état et commencent à être rénovés depuis 2008 ;
- Les voies secondaires et tertiaires constituent l'essentiel du réseau routier de la ville de Manakara. On les rencontre surtout dans les quartiers squattés (zone d'extension de la ville). Il s'agit de pistes sableuses ou boueuses selon les saisons.

PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Mettre en place un système de collecte et de traitement des déchets solides dans la ville, et créer une décharge municipale ;
- Appuyer l'amélioration des infrastructures de base dans les secteurs récents et dans les zones vulnérables (eau, électricité, lavoirs, etc.) ;
- Étendre le réseau routier : construction de 5 km de route ;
- Construire le barrage hydroélectrique de Namorona ;
- Réhabiliter et étendre le marché communal ;
- Construire un bloc sanitaire par quartier ;
- Mettre en place des bornes-fontaines dans les quartiers populaires ;
- Redynamiser l'Association des usagers de l'eau ;
- Réglementer et restructurer le transport urbain ;
- Opérationnaliser la filière de traitement des déchets et aménager la décharge municipale.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Existence d'outils de planification : Plan d'urbanisme directeur (2008), Plan communal de développement (2008).	La desserte des quartiers pauvres est largement insuffisante, tous services confondus : ramassage des ordures, eau potable, électricité, assainissement, santé, etc.	L'implication grandissante des bailleurs de fonds a apporté un nouveau souffle pour le financement des services urbains de base.	Exclusion des pauvres : accès payant pour les ménages pauvres.
Gestion privée des bornes-fontaines publiques.	Manque de financement pour les infrastructures urbaines de base au sein de la commune.	Exploitation et capitalisation de la surtaxe communale afin de financer les services urbains de base.	Problèmes de santé à cause de la qualité de l'eau (salinité, infiltration de la nappe phréatique, etc.).
	Régression des capacités redistributives de l'État en matière de financement des services urbains de base.	Existence de privés et de particuliers qui cherchent à valoriser les déchets (remblaiement par les déchets).	
	Démarches d'accès aux services urbains de base, longues et onéreuses.		

SÉCURITÉ URBAINE

CRIMES ET DÉLITS LES PLUS FRÉQUENTS AU SEIN DE LA VILLE DE MANAKARA SUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES 2008-2010

Rang	Affaires reçues	2008	%	2009	%	2010	%	Moyenne (%)
01	Vols/vols à la tire	25	37,34	22	31,42	51	45,13	37,96
02	Vols avec effraction	16	23,88	15	21,42	23	20,35	21,88
03	Abus de confiance	09	13,43	08	11,42	05	4,42	9,75
04	Viols	04	5,97	05	7,14	01	0,88	4,66
05	Escroqueries	03	4,47	04	5,78	04	3,53	4,59
06	Autres (meurtres, blessures, etc.)	10	14,91	16	22,82	29	25,69	21,16
	TOTAL	67	100	70	100	113	100	100

Source : commissariat de police de Manakara, janvier 2011.

La situation de Manakara en matière de criminalité et de violence urbaine n'atteint pas encore un niveau critique. Selon les chiffres donnés par le commissariat de la ville, on constate cependant une hausse de 68 % du nombre des délits enregistrés depuis le début de la crise : on passe de 67 en 2008 à 113 en 2010.

L'insécurité urbaine à Manakara est surtout marquée par les vols. Cela s'explique par l'extrême pauvreté de la population. Par contre, les éléments constitutifs de violence urbaine tels que le meurtre, l'association de malfaiteurs, les actes de banditisme avec attaques à main armée restent marginaux.

CADRE INSTITUTIONNEL

En matière de sécurité urbaine, les lois et les règlements sont appliqués par le commissariat central de la ville de Manakara. Les agents de police sont des fonctionnaires payés par l'administration centrale. L'effectif est approximativement de 1 policier pour 1 250 habitants en 2010. Ils exécutent des missions de police administrative et judiciaire qui tendent à assurer la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique.

En tant que capitale de la région Vatovavy-Fitovinany, Manakara abrite également la compagnie de la gendarmerie nationale, ainsi qu'un détachement de l'armée dénommé « R3A ». Les actions conjointes de ces 3 forces de l'ordre permettent d'assurer la sécurité de la ville.

Pour faire face à l'insécurité, les institutions publiques se limitent à mettre en place des comités de vigilance (dinam-pokonolona) dans certains quartiers, négligeant complètement les actions préventives. La sécurité n'est pas la priorité de la commune et le budget alloué est très faible. Ainsi, faute de financement, il n'existe pas de police municipale.

PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Élaborer une politique et une stratégie locale en matière de sécurité urbaine ;
- Mettre en place une police municipale mobile dans les quartiers ;
- Renforcer et institutionnaliser les comités de vigilance ;
- Améliorer les infrastructures viaires afin d'éviter le développement d'un environnement criminogène (ruelle, éclairage public) ;
- Renforcer les autorités du fokontany, en faire un recours de proximité pour les citoyens.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Notion de violence urbaine encore modérée.	Pas de politique spécifique en matière de sécurité locale.	Structure physique de la ville : unique voie de sortie et d'entrée.	Croissance exponentielle du nombre de crimes et de délits durant les trois dernières années.
Convergence des actions possibles en matière de sécurité : police, militaire, gendarmerie, tribunal.	Manque de moyens matériels et humains : insuffisance du dispositif de sécurité et de l'offre de service en général, en particulier dans les quartiers populaires et informels.	Ébauche du développement de la sécurité privée (gardiennage, protection, etc.).	Existence de quartiers à risques : les quartiers populaires.
Existence du comité de vigilance ou dinam-pokonolona dans certains quartiers.	Pas de fonds spéciaux pour la question de sécurité au sein de la ville.		Développement de la prostitution des mineures et des travailleurs du sexe, avec les impacts sociaux à court terme que cela implique.

PATRIMOINE CULTUREL



Le pont Eiffel.

La ville de Manakara a été créée pendant la période coloniale. Le choix de la côte Est s'explique par la qualité des conditions climatiques de ce littoral propices aux cultures d'exportation. Dès lors de nombreuses infrastructures ont été mises en place pour permettre le développement de la ville. Ces aménagements marquent l'histoire et le patrimoine culturel matériel de la ville de Manakara durant la colonisation :

- Le chemin de fer : les travaux de construction du chemin de fer, reliant Fianarantsoa à la côte Est, ont débuté en 1927 et ils ont été achevés en 1936. L'objectif de cette liaison était de permettre aux différents produits, comme les fruits, d'être exportés directement par le port de Manakara ;
- Le port de Manakara : le port a été construit en même temps que la ligne de chemin de fer. Il servait à assurer l'exportation des produits vers l'étranger ;
- La digue Schneider : cette digue a été édifée pour la protection du port et de la ville de Manakara. En effet, les fortes vagues de l'océan Indien déferlent sur la côte mettant en danger le littoral ;
- Le pont Eiffel : construit par Gustave Eiffel, ce pont suspendu enjambe le canal des Pangalanes. Il relie le quartier administratif au centre-ville ;
- Les bâtiments anciens (quartier administratif) : on constate toujours la présence d'anciens bâtiments, construits durant la période coloniale, dans le quartier administratif de la ville : Manakara Be. Cependant, la majorité de ces bâtiments tombe actuellement en ruine.

Outre les aménagements coloniaux, l'hôtel de ville de la commune peut être considéré comme faisant partie

du patrimoine car il a été construit durant la Première République. Sur un espace près de l'hôtel de ville, on trouve également une stèle indiquant les différentes provinces de Madagascar.

La ville de Manakara conserve aussi des lieux marquant de l'insurrection de Madagascar en 1947 comme le site d'Anjavidy, un ancien camp de concentration, situé près de l'aéroport. Il est actuellement menacé par des activités d'extraction de sable.

Dans l'ensemble de la région Vatovavy-Fitovinany, on recense 9 ethnies et donc l'existence de 9 cultures différentes. Celles-ci peuvent être considérées comme faisant partie du patrimoine culturel immatériel. La ville de Manakara dispose également de savoir-faire très particuliers, utilisés dans l'artisanat local, comme par exemple, la fabrication du papier Antemoro.

CADRE INSTITUTIONNEL

Localement, la gestion du patrimoine culturel est sous la responsabilité de la commune urbaine de Manakara.

PRIORITÉS IDENTIFIÉES

- Développer un partenariat entre l'Association des femmes et les partenaires techniques et financiers, pour l'embellissement de la ville ;
- Entretien du pont Eiffel ;
- Réhabiliter les bâtiments coloniaux.

FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Ville historique.	Manque de connaissance des potentialités culturelles.	Existence de la ligne Fianarantsoa-côte Est.	Dégradation du pont Eiffel.
Existence de vestiges coloniaux (pont Eiffel, digue Schneider, etc.).			Érosion marine (cas de la digue Schneider).
			Dégradation des résidences (anciens bâtiments coloniaux).

PROFIL URBAIN DE MANAKARA

Le profilage urbain consiste en une évaluation rapide des conditions de vie urbaine, afin de définir les actions à mener, en identifiant les besoins prioritaires, sur le renforcement des capacités nécessaire et sur les réponses institutionnelles possibles aux niveaux local et national. Le but de cette étude est de développer les politiques de réduction de la pauvreté urbaine aux niveaux local, régional et national, à travers une évaluation des besoins et des mécanismes de réponse, et de contribuer à la mise en œuvre à grande échelle des Objectifs du millénaire pour le développement. L'étude est basée sur l'analyse des données existantes et sur une série d'entretiens avec toutes les parties prenantes, y compris les communautés et les institutions locales, la société civile, le secteur privé, les partenaires au développement, les universitaires, etc. La consultation aboutit généralement à un accord commun sur les priorités et sur leur développement à travers des campagnes de renforcement des capacités et d'autres projets visant tous, à la réduction de la pauvreté urbaine. Ce profilage urbain est mis en œuvre dans 30 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, offrant la possibilité de faire une analyse comparative entre ces différents pays. Une fois terminée, cette série d'études pourra servir de base de réflexion aux autorités centrales et locales, aux acteurs urbains, ainsi qu'aux bailleurs de fonds et aux agences d'aides extérieures.

HS Number: HS/057/12E

ISBN Number: (Series) 978-92-1-132023-7

ISBN Number: (Volume) 978-92-1-132473-0



Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains

P.O Box 30030 - 00100, Nairobi, Kenya

Tel: +254-20-7623120

Fax: +254-20-7623426/7 (Central Office)

infohabitat@unhabitat.org

www.unhabitat.org/publications